



N° : 2025DM52

SERVICE : Juridique REF. : JD	DECISION DU MAIRE 2025
--	-------------------------------

Objet

Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association Les Amis du Vexin Français pour l'année 2025

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal Nr. 2015-CMa-11-04 du 13 novembre 2015 « Adhésion à l'association Les Amis du Vexin Français »,

Vu la délibération n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 délégant au maire la possibilité d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Considérant que la commune de Marines était adhérente à cette association en 2024,

Considérant le souhait de la commune d'adhérer à cette association pour l'année 2025 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 55 euros,

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'Association Les Amis du Vexin Français pour 2025 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 55 euros.

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité, au Service de Gestion Comptable ainsi qu'à l'association Les Amis du Vexin Français.

Article 3 : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.

Fait à MARINES, le 12/12/2025

